Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 9 (1768)

Heft: 1

Artikel: Sur le luxe

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

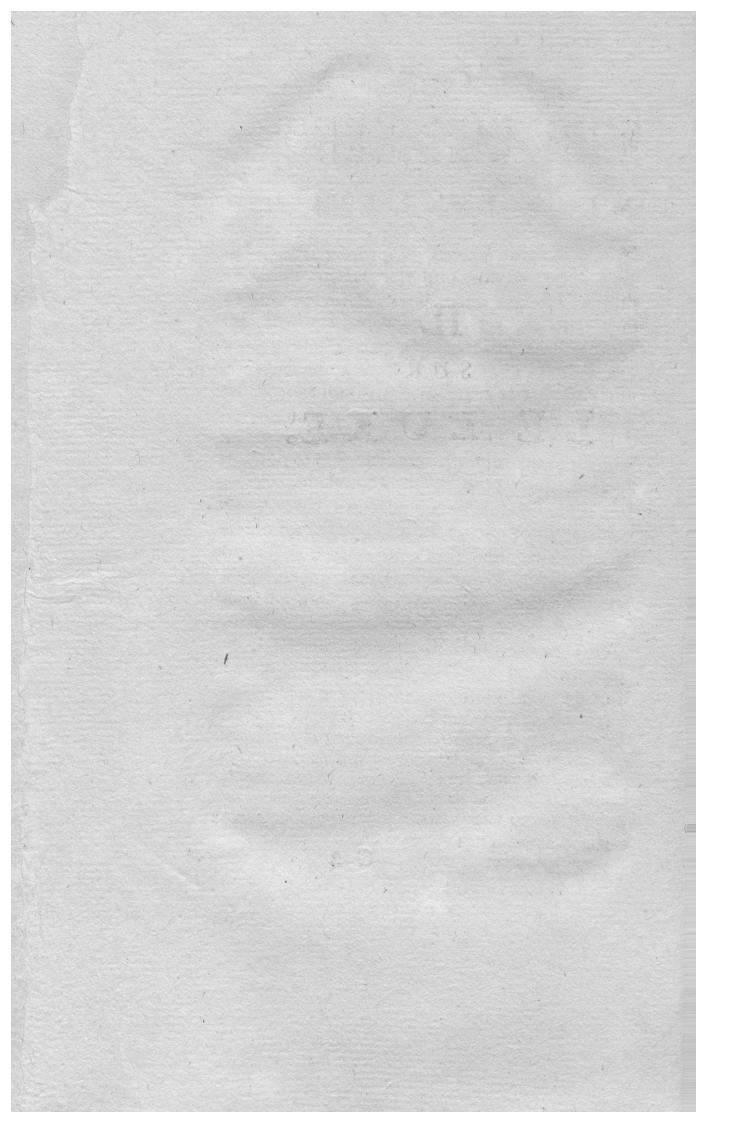
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II.
SUR
LE LUXE.





SURLELUXE.*

E dessein que je me propose dans cet de écrit, est d'examiner la vérité d'une définition du luxe qui a été soutenue publiquement dans une université célébre d'Allemagne. Ensuite j'en tirerai quelques conséquences qui pourront servir de plan à un ouvrage plus étendu sur cette matiere importante.

Si emporté par mon zele je m'étois égaré dans mon raisonnement, j'en verrois relever le défaut avec une reconnoissance & une joie égale à l'amour qui m'anime pour mes freres. Les préjugés sont tous nuisibles, parce qu'ils naissent de l'erreur & qu'ils la produisent. Je désavoue donc & déteste ceux que je puis avoir: persuadé que les hommes ne sauroient être heureux, qu'autant qu'ils connoissent la vérité & qu'ils la suivent.

Il a été dit que le luxe est le mauvais usage que l'état ou que les particuliers d'un état

font de leur superflu.

* Ce petit morceau si important par son objet, sait une suite de la lettre insérée dans un volume précèdent, (année 1762 partie 1.) Nous nous sélicitons de le placer dans notre reçueil, comme une preuve de la bienveillance, dont son respectable auteur continue d'honorer la société.

Il est nécessaire d'analiser cette définition, soit pour en faire sentir la fausseté, soit pour en prouver la justesse. Si elle est fausse, elle ne sauroit nuire au luxe; mais si elle est vraie, elle répandra peut-être un nouveau jour sur un sujet si souvent agité & si inté-

ressant pour la félicité publique.

Le célébre M. Wolff, ce Philosophe profond, qui a plié toutes les sciences aux loix sévéres de la démonstration définit ainsi les biens de la fortune: ils sont, dit-il, une provision ou un fond des choses, que l'homme peut employer pour fatisfaire les besoins & les commodités de la vie & la décence de son état: or comme tout s'apprétie par le moyen de l'argent, il donne à la fin du même paragraphe une seconde définition de ces sortes de facultés, qui est un corollaire de la premiere.

Ces biens, dit-il, sont un fond d'argent ou des choses qui valent de l'argent. Ensuite il divise en trois deniers dissérens les divers états qui précédent la richesse. Le denier de sustentation sert pour le présent à remplir les premiers besoins, les besoins les plus pressans de la nature. Le denier de nécessité applique au sutur le denier ci-dessus. Enfin le denier de convenance est le bien qu'exige la décence de l'état dans lequel on se trouve.

La personne qui a quelque chose au delà de ces trois deniers, ou bien celle qui jouit de facultés plus considérables, que le besoin, la commodité & la décence de son état ne le demandent, posséde du supersu. Le supersu est donc la provision surabondante des biens

dont nous venons de parler.

Cette surabondance peut être bien ou mal employée. Le bon emploi des choses est constamment fondé sur nos devoirs essentiels. Le mauvais emploi des choses au lieu d'être fondé sur nos devoirs essentiels, s'en écarte au contraire, ou plutôt les contrarie toujours.

J'appelle luxe le mauvais emploi de la furabondance ou du superflu. Donc le luxe est un abus. Or comme les abus sont des suites de l'erreur, il s'ensuit que le luxe qui est un abus, est nécessairement pernicieux; ou bien les essets ne sont pas de la même nature

que la cause qui les produit.

Si le luxe est un abus, si les abus découlent de l'erreur, & si l'erreur naît du mensonge, il s'ensuit donc aussi que le luxe est
contraire à l'ordre; parce que l'ordre s'appuie toujours sur la vérité. Donc on peut
regarder le luxe comme un faux calcul. L'expérience, ce semble, prouve suffisamment,
que le luxe est contraire à l'ordre. Ne dérange-t-il pas dans la société la classification
naturelle des dissérens états & professions qui
la composent? Ne ravale-t-il pas les travaux
nécessaires & utiles, en attachant un prix
excessiff aux arts de pure fantaisse? Ensin,
ne consond-il pas sans cesse les états & ne

renverse-t-il pas les fortunes en en élevant de nouvelles sur les débris des premieres.

La vérité au-contraire en facilite l'ordre & l'ordre la félicité. Elle est par conséquent le réfultat d'un calcul juste. Or ce qui est contraire à l'ordre l'est aussi à la félicité; or comme la félicité est la fin principale que la politique se propose d'atteindre, il s'ensuit que le luxe est contraire au but de la fociété. & comme il est opposé à son but, il l'est nécessairement à ses principes & à l'esprit de son institution. Or si le luxe est contraire à la politique, qu'on peut regarder comme un genre suprême, il faut nécessairement qu'il soit contraire à toutes les formes de gouvernement, qui n'en sont que les différentes especes; car tout ce qui est contraire au genre, l'est indubitablement aussi à toutes les especes, puisqu'il les renferme toutes dans fon fein.

J'ai déjà dit & je pense que personne n'en disconviendra que la félicité est le but de la politique; il en est aussi en estet la fin principale, à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées, & à laquelle elles doivent se rapporter. Or un état ne pouvant y parvenir qu'en faisant accorder & harmoniser ensemble les biens moraux & physiques; c'esta dire sen procurant à chaque membre de la société les moyens nécessaires de persectionner tant leur propre état moral & physique, que ceux de ses concitoyens; il s'ensuit que

le luxe à le regarder sous cette face, est encore contraire à la politique: car j'ai prouvé ci-dessus que le luxe est un abus, que ces abus sont opposés aux devoirs essentiels. & ce qui est opposé à ces sortes de devoirs, est nécessairement opposé aussi à la morale,

qui en est la source respectable.

Pour se convaincre que le luxe est un mal moral, il suffit de jetter les yeux sur les peuples qui sont en proie aux variations continuelles de ses innombrables caprices. Il n'est point de vices dont ils ne soyent infectés, & tandis que les sciences & les arts répandent par-tout la politesse & le charme des mœurs douces, le luxe au-contraire ramene insensiblement vers la barbarie.

L'expérience de tous les siecles prouve qu'à force de raffiner, il substitue le joli à ce qui est beau, le petit, le mesquin au joli, & le grossier enfin est le terme de ses progrès

funestes.

Cependant quand même il seroit vrai, que le luxe procure à un état quelques avantages physiques, il n'en seroit pas moins contraire aux principes de l'institution de la société, par-là même qu'ils ouvrent la porte au mal moral. Car comme tout ce qui tend à la perfection est compris dans le bien moral, & qu'au-contraire le mal moral renferme tout ce qui est opposé à la perfection, il s'ensuit que le luxe en introduisant le mal moral, empêche l'état d'arriver à la perfection, où il

doit naturellement aspirer. Or il l'empêche d'y parvenir.

19. Parce qu'il rompt l'accord, qui doit

régner entre le moral & le physique.

2°. Parce qu'il facrifie le moral au physique; tandis que celui ci doit être constamment subordonné à celui-là. D'ailleurs quelques grands que soyent les biens physiques, ils ne sauroient jamais compenser les sunestes effets du mal moral.

Cependant l'expérience prouve, que le luxe est une source intarissable de maux

phyliques.

ne tombent que sur un petit nombre de personnes.

2°. Il appauvrit le gros de la nation.

3°. Il attaque la propriété & la liberté des citovens.

4º. Il affoiblit & épuise la classe des cultivateurs, qui est la base & la ressource de l'état.

5º. Il fait déserter la campagne.

6°. Il arrête la population, ou plutôt il l'empêche & dépeuple l'état.

7°. Il énerve la vigueur de l'ame, il détruit la fanté du corps & raccourcit les jours

de la classe même qui en jouit.

Donc il expose les uns aux suites les plus cruelles de la misere, & les autres à l'horreur des longues maladies, des cuisantes douleurs & d'une mort prématurée & pleine de remords.

Donc le luxe est un mal physique & pour ceux qui n'en jouissent pas, & pour ceux qui

en jouissent.

Or le luxe étant à la fois un mal moral, un mal physique & un mal politique, il tend à la destruction de la société, donc il devroit être banni de tous les états.

Mais cette conséquence acquiert un nouveau degré de force, quand on considere le luxe dans son opposition avec la religion Chrétienne.

La religion nous prescrit la modération & la tempérance. Le luxe excite les appétits sensuels. La religion exige l'abstinence, la mortification même. Le luxe nous apprend à satisfaire tous nos desirs & à nous former des besoins factices & imaginaires. La religion nous impose de vaincre nos passions. Le luxe au-contraire les caresse & les allume. Or la religion Chrétienne ayant été principalement établie pour réparer le désordre de la volonté corrompue, & le luxe corrompant de plus en plus cette même volonté en foufflant dans les cœurs le feu des passions; il s'ensuit qu'il est diamétralement opposé aux principes, & par conséquent à l'esprit de notre sainte religion.

Or comme tout ce qui est contraire au Christianisme, est certainement mauvais & dispose à l'incrédulité, il s'ensuit qu'être en même tems un Philosophe Chrétien & un

défenseur du luxe, cela implique nécessaires ment contradiction.

CONCLUSION.

Or comme le luxe est contraire à l'ordre; qu'il est à la fois un mal moral, un mal physique, & un mal politique: ensin, comme il est incompatible avec la religion Chrétienne, il s'ensuit non-seulement qu'on ne doit pas le favoriser, mais qu'il n'est pas même to-lérable dans un état, quelque soit la forme de son gouvernement.

